Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20190620-19-DE Date de télétransmission : 27/06/2019 Date de réception préfecture : 27/06/2019

> Département de Meurthe et Moselle Arrondissement de Nancy Canton de Val de Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège: Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 20 juin 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le 14 juin 2019. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents Pré	
Bouxières-aux-Dames	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO – MME RASCAGNERES- GARCIA
Champigneulles	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
Custines	M. JULIEN
Faulx	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
Frouard	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – MME ROTA – M. TRANCHINA
Lay-St-Christophe	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
Liverdun	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
Malleloy	MME DOUGOUD
Marbache	M. MAXANT
Millery	M. BERGEROT
Pompey	M. TROGRLIC – M. FALCETTA – M. KUHN
Absents représentés	
Bouxières-aux-Dames	M. FLAMAND à M. MACHADO
Champigneulles	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
Custines	MME HENRY à M. JULIEN
Frouard	M. GRANDBASTIEN à MME FOUET
Liverdun	M. DOSE à MME GUENSER
Excusés	
Champigneulles	MME SCHWARZ
Custines	M. VERY
Liverdun	MME DILLMANN – M. KOCH
Montenoy	M. POINT
Pompey	MME GEOFFROY – MME VILLEMIN
Saizerais	M. HALLIER

N°19 - DA du 20/06/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Modification du tableau des effectifs Création d'un poste de rédacteur

Dans le cadre de l'évolution de la Communauté de Communes et ainsi de la Direction Finances-Evaluation-Qualité, le Conseil Communautaire a validé, par délibération en date du 5 avril 2018, l'ouverture d'un poste de rédacteur pour occuper les fonctions de responsable comptable et budgétaire.

Au vu du profil de l'agent recruté, de son expérience et de sa technicité, il convient de créer un poste sur le grade de rédacteur de 1ère classe.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20190620-19-DE Date de télétransmission : 27/06/2019 Date de réception préfecture : 27/06/2019

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Ouverture d'un poste de rédacteur de 1ère classe à temps complet

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC